

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, VALADOUX, PALCZYNSKI, Mmes VIAL, CARON, M. DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mmes NOYERIE, BARDE, M. MALLET, Mme NEEL, MM. CATHAUD, GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mme GAULARD, M. CLAME.

Pouvoirs :

M. CLAME qui a donné pouvoir à M. DESPRAT,
Mme GAULARD qui a donné pouvoir à M. VALADOUX.

La séance est ouverte à 20h35 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur VALADOUX est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Après avoir repris l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 20 novembre, qui est validé à l'unanimité.

I. ADMINISTRATION GENERALE

- **Application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

Depuis la réunion du mois de novembre dernier, Monsieur le Maire a signé 3 contrats de concession funéraire (15 et 50 ans, soit 850 € en tout), ainsi que 6 contrats de prestations de services, selon les modalités suivantes :

Entreprises	Objet	Montant TTC
DEVELAY	Achat de fournitures administratives (lot n°1)	4 000 à 15 000 €
FABREGUE	Achat de fournitures de Mairie (lot n°2)	1 000 à 3 000 €
DEVELAY	Achat de fournitures scolaires (lot n°3)	2 000 à 20 000 €
MICRO 5 LYON	Conception de supports à imprimer (lot n°2, qui intègre la brochure du Galet)	17 664 €
FAURITE	Impression des supports (lots n°3)	13 624,38 €
ADREXO	Distribution des supports imprimés (lot n°4)	3 898,01 €

En ce qui concerne le marché de communication, Monsieur le Maire signale que le lot n°1 (gestion du site Internet) a été déclaré infructueux et qu'il a été relancé. En ce qui concerne le lot n°5 (fourniture et maintenance d'un panneau lumineux), il a été déclaré sans suite et cet achat remis à plus tard. Monsieur BERGERET s'interroge sur un nouvel emplacement (secteur de la Gare ?), Monsieur le Maire n'y est pas opposé, mais ce n'est pas d'actualité.

Monsieur MASSON demande si la commune a reçu des offres pour un panneau lumineux, financé par la publicité, solution à laquelle Monsieur EYRAUD serait favorable. Outre la question du contrôle des contenus, Madame BARDE évoque l'application du règlement intercommunal de publicité.

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

- **Convention relative au centre médico-scolaire du collège**

Depuis 2011, le Conseil municipal de Reyrieux participe au financement du centre médico-scolaire, du collège pour les élèves talançonnais (primaires et grandes sections de maternelle), à concurrence d'un euro par an et par élève, soit 431 € pour l'année en cours.

Monsieur BERGERET rappelle qu'il s'oppose à cette participation dans la mesure où la commune n'a pas à financer un service dévolu à l'Etat. Par 26 voix pour et une contre, le Conseil valide les termes de la convention.

- **Organisation du recensement 2018**

Le prochain recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, nécessite que le Conseil se positionne sur 2 points : la nomination d'un coordinateur communal, Madame THENOT, ainsi que le recrutement et la rémunération des 8 agents recenseurs, dont 6 résident sur la commune, les 2 autres ayant un lien familial avec Reyrieux.

A cet égard, il est proposé de reconduire les montants bruts de 2013 : 0,55 € par logement, 20 € la demi-journée de formation et 1,05 € par habitant, soit pour un secteur d'environ 625 habitants et 230 logements, une rémunération nette théorique (car l'inscription sur Internet est encouragée) par agent recenseur, approchant 700 €.

A l'unanimité, le Conseil valide ces différents points.

- **Avis sur le nombre d'Adjoints (suite à 2 démissions), modification du montant des indemnités des élus, ainsi que des commissions municipales et participations aux EPCI**

Monsieur le Maire propose de ramener le nombre d'Adjoints de 7 à 5 et passe à la présentation de la composition des différentes commissions municipales et participations aux EPCI/associations de regroupement.

Ainsi, la commission « finances et personnel » sera pilotée conjointement par Messieurs DESPRAT (finances) et VALADOUX (personnel). La commission « affaires sociales » se réunit rarement dans la mesure où son objet peut faire doublon avec le CCAS.

La commission « aménagement du territoire » est la nouvelle appellation de la commission « urbanisme et aménagement durable » et intègre l'ancienne commission « suivi de la ZAC », tandis que celle sur le « suivi du PLU » va disparaître.

Monsieur Jean-Luc MASSON propose que l'on précise les activités de chaque commission.

En ce qui concerne la commission « travaux et entretien du patrimoine », Messieurs BERGERET (bâtiment) et CATHAUD (voirie et travaux extérieurs) copiloteront l'action municipale, sous la supervision de Monsieur VALADOUX.

Après une suspension de séance, l'opposition propose que Messieurs BABAD et GUICHARD la représente au sein de la nouvelle commission « environnement et développement durable ».

Monsieur le Maire annonce qu'il pilotera la commission « communication et événementiel » et Monsieur BABAD espère que désormais, une réponse sera apportée à chaque courrier reçu par la commune.

Monsieur EYRAUD annonce qu'il n'a jamais été invité à assister à la commission « culture », ce dont Monsieur PALCZYNSKI s'étonne. A son tour, Monsieur MASSON indique qu'il n'a jamais été invité à participer à la commission mixte. Leur adresse mail sera vérifiée par les services concernés.

Monsieur MALLET se propose de remplacer Madame MOLINA, en qualité de délégué suppléant au SMICTOM. Répondant à Monsieur CHEYNET, Monsieur BERGERET reconnaît que sa fonction de correspondant défense reste limitée et que l'Etat lui envoie seulement une lettre d'information par trimestre.

Avec la réduction du nombre d'Adjoints et dans la perspective de faire passer de 4 à 6, le nombre de conseillers municipaux délégués, il est proposé de réduire les indemnités des élus. En effet, ce serait l'occasion de réaliser des économies d'environ 20 % sur le montant annuel des indemnités, soit environ 18 000 euros, comme suit (les montants sont bruts, environ 11,80 % de cotisations sociales).

	Montant maximal autorisé 3 870,65 € (indice brut 1022)	Situation précédente (2014)	Propositions 2017
Maire	55 %, soit 2 128,86 €	49 %, soit 1 896,62 €	47 %, soit 1 819,21 €
Adjoint	22 %, soit 851,54 €	19,25 %, soit 745,10 €	18 %, soit 696,72 €
Conseillers délégués	6 %, soit 232,24 €	5 %, soit 193,53 €	4,65 %, soit 179,99 €

Monsieur EYRAUD prend acte de l'augmentation du nombre de délégués de 4 à 6, de la réduction du nombre d'Adjoints et du montant des indemnités des élus, mais avec Monsieur MASSON, il propose une baisse plus forte d'environ 10 %.

Monsieur le Maire leur rappelle qu'en début de mandat, les indemnités des élus avaient été réduites de 20 % par rapport au mandat précédent et ne souhaite pas aller au-delà de cette nouvelle baisse.

A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil valide le passage de 7 à 5 Adjoints.

Par 18 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, le Conseil valide la diminution des indemnités des élus.

Enfin, à l'unanimité, moins les 6 voix de l'opposition qui conteste l'augmentation du nombre de délégués, la composition des commissions municipales et la participation aux EPCI et associations de regroupement, sont validées.

I. INTERCOMMUNALITE ET TRAVAUX

• Cession de parcelles au profit de la commune

Depuis son arrivée à la Mairie de Reyrieux, Monsieur LIOCHON s'attache à régulariser la situation juridique des nombreux délaissés de voirie existant sur la commune. Ainsi, le Conseil valide à l'unanimité le dossier suivant :

Parcelles	Surface	Zonage	Propriétaires	Secteur
ZM n°407 ZM n°408	27 m ² 26 m ²	UB	SAS TERRE' AIN 316, route de Lyon 01600 TREVOUX	Chemin des Minimes - Trêve d'Ars, en face des logements de la SEMCODA

• Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur DESPRAT expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie à nouveau le 12 octobre dernier, s'est prononcée sur 2 points : le transfert à la CCDSV de la compétence « gens du voyage » au 1^{er} janvier 2017 et celui des charges liées à la compétence « GEMAPI » au 1^{er} janvier 2016, pour la commune de Villeneuve.

Dans le 1^{er} cas, Trévoux, seule commune concernée par cette compétence, verra son attribution de compensation majorée d'environ 4 500 €, tandis que celle de Villeneuve sera minorée d'un peu plus de 3 600 €. Ces montants ont été calculés sur la moyenne des 3 derniers exercices budgétaires de 2014 à 2016, avec lissage des travaux pour Trévoux et révision à l'extinction de chaque emprunt pour Villeneuve. En effet, cette dernière participait à la fois au fonctionnement et à l'investissement d'un syndicat intercommunal.

Lorsque la commune de Reyrieux dépassera le seuil de 5 000 habitants, son obligation d'aménager une aire d'accueil sera également transférée à la CCDSV, qui devrait procéder à l'agrandissement de l'aire actuelle, située entre les 2 communes.

En réponse à Monsieur BERGERET, Monsieur le Maire indique que le dossier de l'aire de grand passage, géré par Madame COULON et le Préfet de Région, est en cours de discussion

A l'unanimité, le Conseil valide les propositions de la CLECT.

II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

• Décision modificative n°7

Depuis le vote du budget et le Conseil municipal du 20 novembre 2017, Monsieur le 1^{er} Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en investissement et fonctionnement, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
022-01 Dépenses imprévues	-4 251,92 €		
64111-020 Rémunérations principales	-2 333,03 €		
65541 Contribution au fonds de compensation des charges territoriales (SIEA)	1 301,69 €		
657351-411 Subvention de fonctionnement GFP de rattachement (travaux supplémentaires au dojo)	3 243,26 €		
658-212 Charges diverses de la gestion courante (2 élèves talançonnais en classe ULIS à Trévoux)	2 000,00 €		
7391171-01 Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	40,00 €		
	0,00 €		0,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
020-01 Dépenses imprévues	-264,10 €		
2183-211-469 Investissements école (Mat. info. EMB : un ordinateur supplémentaire)	264,10 €		
	0,00 €		0,00 €

- **Répartition de la dotation de solidarité jeunesse**

Pour l'année 2017, l'ancienne fraction D s'élève à 9 173 € (même montant qu'en 2016) et sera attribuée sur la base de 1 459 jeunes de moins de 18 ans (contre 1 365 en 2016), selon le tableau suivant :

Nom de l'association	Nombre de jeunes moins de 18 ans pratiquant une activité régulière au 1 ^{er} janvier 2017 (nombre attesté par les associations)	Les montants proposés (6,29 € par jeune) sont arrondis
Centre Social Espace Talançonnais	601	3 778,60 €
Club Sportif Basket	159	999,65 €
Club Sportif Football	98	616,15 €
Compagnie Sladjana Danses du Monde	48	301,79 €
Fraternelle Boule	3	18,86 €
Judo Club	90	565,85 €
MACB	6	37,72 €
MJC	361	2 269,67 €
Tennis Club	40	251,49 €
Volley Club	53	333,22 €
TOTAL	1 459	9 173,00 €

Monsieur CHEYNET précise que l'augmentation d'une centaine de jeunes va diminuer la participation individuelle de 6,72 à 6,29 €. Cette fois encore, Monsieur EYRAUD déplore que les 2/3 de cette dotation reviennent à 2 associations (la MJC et l'Espace) et propose que la somme globale soit réaffectée à un chèque-culture utilisable au Galet. Monsieur CHEYNET prend acte de sa proposition et lui rappelle que ces 2 structures interviennent dans le domaine socio-éducatif et qu'elles ont récemment dû faire face à la suppression des contrats aidés.

Monsieur EYRAUD maintient que c'est dommage pour les petites associations, tandis que Monsieur BERGERET proposerait de reverser cette somme aux associations, en lieu et place des inscriptions des familles. Il espère pouvoir valoriser un jour les aides indirectes, c'est la mission qui lui a été confiée et il s'engage à la mener à bien. Cette étude avait déjà été confiée à un étudiant en 2011.

Monsieur BERGERET constate que les associations ne peuvent plus vivre avec les seules subventions des collectivités locales et Monsieur CHEYNET renchérit en estimant que certaines d'entre elles sont en danger à cause de la diminution des subventions publiques, alors qu'elles apportent du lien social.

Pour Monsieur EYRAUD, il est important de maintenir les grands équilibres économiques et de mutualiser les actions, à chaque fois qu'il est possible de le faire. Il regrette que l'intercommunalité n'apporte pas plus d'économies.

A l'unanimité, le Conseil approuve la répartition de cette dotation.

- **Indemnité de conseil de la nouvelle Trésorière**

Conformément à la réglementation, la commune peut verser une indemnité de conseil à la nouvelle Trésorière en charge du secteur de Reyrieux et Monsieur le Maire propose d'en fixer le taux à 50 %, soit 149,63 € bruts pour les 4 derniers mois de 2017 et 448,88 € sur une année pleine. Pour information, la CCDSV et la commune de Trévoux ont reconduit le taux de 100 %.

Sans attaquer la personne, Madame BENNIER s'élève contre cette indemnité, contre ce système et se demande ce que la Trésorière peut apporter à la commune. Au départ opposé à cette indemnité, Monsieur VALADOUX s'accorde sur ce compromis à 50 %, c'est pour lui une étape intermédiaire acceptable et il rappelle que la commune serait l'une des rares à diminuer cette indemnité. Monsieur EYRAUD se félicite de ce choix équilibré.

Par 20 voix pour et 7 contre, l'indemnité ramenée au taux de 50 %, est validée par le Conseil.

- **Paiement des investissements avant le vote du budget**

Afin de ne pas pénaliser les investissements et le lancement de travaux en début d'année, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit la possibilité d'engager dans la limite de 25 % des enveloppes du budget de l'année précédente, des dépenses d'investissement et ce, sans attendre le vote du budget principal de l'année 2018.

Aussi convient-il de préciser sur quelles opérations, cette faculté portera, ce que le Conseil valide à l'unanimité, moins 4 abstentions, comme suit :

N°	Opérations	BP + DM 2017	Soit 25 %
361	Matériel divers	42 600 €	10 650 €
398	Eclairage public	13 097 €	3 274 €
409	Terrains	134 448 €	33 612 €
450	Ecole Maternelle du Brêt	19 395 €	4 848 €
451	Ecole élémentaire Jacques Fert	71 600 €	17 900 €
452	Gymnase de Châteauevieux	89 400 €	22 350 €
453	Mairie	80 948 €	20 237 €
478	Eaux Pluviales	31 667 €	7 916 €
498	Matériel informatique	9 000 €	2 250 €
509	Voirie	366 479 €	91 619 €
522	Accessibilité	41 939 €	10 484 €
523	Futur groupe scolaire	507 845 €	126 961 €

Monsieur VALADOUX précise que cette faculté s'exerce principalement pour des urgences et que chacune d'elles sont présentées en commission.

- **Versement d'un acompte sur les subventions 2018**

Afin d'éviter tout risque de manque de trésorerie pour les associations, il est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de 2018, cette faculté portant sur 25 % de la subvention de l'exercice précédent et en sachant que le montant définitif sera arrêté à l'occasion du vote du budget, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, comme suit :

Associations	Montant maximal autorisé	Demande
Association de gestion du restaurant scolaire	21 634 €	15 000 €
Espace Talançonnois	35 198 €	35 198 €
MJC	20 807 €	20 807 €

III. QUESTIONS DIVERSES

-Délinquance : Monsieur le Maire signale que 6 cambriolages de maison ont eu lieu ce week-end à Reyrieux et 4 dans les communes riveraines. Monsieur CATHAUD en signale 3 supplémentaires, qui auraient eu lieu lundi soir. Les services de la gendarmerie et les voisins vigilants demeurent mobilisés, mais il semble que cette fois, il y ait eu beaucoup plus de guetteurs sur place. En cette période de fêtes, Monsieur le Maire appelle à la plus grande prudence et invite la population à se retourner vers les voisins vigilants et les gendarmes.

-Incivilités : Monsieur le Maire fait état d'une vingtaine de véhicules dégradés (bris de glaces) dans la nuit de lundi à mardi et dont l'auteur âgé de 15 ans a été interpellé par un riverain et remis à la gendarmerie. A Monsieur EYRAUD qui se demande si la police municipale pourrait adapter ses horaires, Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est actuellement en cours, en fonction de la saisonnalité. Par ailleurs, on envisage une mutualisation des 2 services de police municipale des communes de Trévoux et Reyrieux, soit 4 agents.

-Disparition : Monsieur le Maire adresse ses condoléances à la famille de Maître Jean-Pierre LATOUR, décédé récemment.

-Quelques dates : les cérémonies des vœux auront lieu au Galet le 13 janvier à 18 heures pour la commune et le 15 janvier à 18h30 pour la CCDSV. Le prochain Conseil municipal est programmé le 22 janvier à 20 heures et traitera notamment de l'avenant au Contrat de Mixité Sociale.

-Commissions municipales :
 -vie associative (subventions 2018) le 13 janvier à 9h30,
 -aménagement du territoire le 16 janvier à 18h30,
 -finances et personnel le 17 janvier à 18h30,
 -culture le 31 janvier,
 -travaux et entretien du patrimoine le 7 février.

-Social : Madame BALANDRAS remercie les élus et membres du CCAS pour leur aide avant et après le repas des Anciens du 2 décembre. Le 13 décembre, le Maire et les membres du CCAS ont rendu visite aux résidents talançonnois à Clairval afin de leur distribuer des cadeaux (parfum, boules led, ...), qui ont été fort appréciés et de prendre des photos. Une visite chez les personnes âgées de plus de 85 ans est prévue en fin d'année. Enfin, la Croix-Rouge organisera un repas dansant le 3 mars prochain.

-Intercommunalité : à l'instar de Monsieur CHEYNET, Monsieur EYRAUD exprime sa surprise qu'à l'occasion du Conseil communautaire du 7 novembre, les pouvoirs de Madame BARDE et du Maire n'aient pas été donnés à des délégués de la commune. Monsieur le Maire explique qu'il avait reçu celui de Madame BARDE et qu'à la suite d'un empêchement de dernière minute le concernant, il a transmis les 2 pouvoirs au Président de la CCDSV, lequel en a conservé un et donné l'autre au Maire de Trévoux. Mais cela ne se reproduira plus.

-ZAC du Brêt et des Prés de Villard : à Monsieur BABAD qui attend le retour promis des ateliers du 14 octobre dernier, Monsieur le Maire répond que le document sera distribué bientôt et annonce qu'une réunion publique de restitution aura lieu le 30 janvier 2018 à 20 heures au Galet.

-Vœu sur un transport collectif en Val de Saône : une copie sera envoyée aux élus.

-Ressources humaines : les 2 recrutements d'un responsable urbanisme et accueil/population, sont en cours.

Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 22 janvier 2018 à 20 heures, en Mairie.

La séance est levée à 22h25.

Le secrétaire de séance,
Vincent VALADOUX

Le Maire,
Jacky DUTRUC